

RETRIEVER A POIL PLAT

Adoptés par la SCC le 02/02/2021 revus par rapport au standard FCI n°121 du

23/11/2009

Préambule : Les points de non-confirmation sont édictés par la SCC et approuvés par le Club de race ; ils constituent une aide apportée au juge dans le cadre de la confirmation canine et doivent impérativement être en conformité avec le standard de la race en vigueur.

Si le Club de race considère que certains défauts entraînant l'exclusion du standard ne sont pas à prendre en compte prioritairement au moment de la confirmation, ceux-ci n'apparaîtront pas dans la liste des points de non-confirmation. Toutefois, le seul document qui fait foi pour le juge canin est bien le standard en vigueur.

TYPE GÉNÉRAL :

- Manque de type (insuffisance de caractères ethniques, qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à ses congénères de la même race).

POINTS PARTICULIERS DANS LE TYPE :

- Stop trop marqué.
- Côtes trop rondes.
- Fouet trop long, recourbé.
- Pieds longs (dits pieds de lièvre).
- Jarrets de vache.
- Défaut de construction grave (ossature insuffisante, mauvais dessus) entraînant l'inaptitude au travail. Ajournement pour les chiens de moins de 2 ans ayant un problème de construction.

ROBE :

- Yeux trop clairs.
- Poil insuffisamment dense.
- Toutes autres couleurs de robe que le noir ou le marron.

ANOMALIES :

- Monorchidie, cryptorchidie.
- Prognathisme supérieur ou inférieur.
- Manque de plus de 2 dents sur une mâchoire (sans compter les PM₁ et les M₃).

CARACTÈRE :

- Chien agressif ou peureux.
- Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.